

Séez, le 14 décembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Zoom sur les déchets chimiques ménagers en déchèterie

Pourquoi faut-il amener ses déchets chimiques ménagers en déchèterie ? Quels déchets sont considérés comme chimiques ? Et que deviennent-ils ? Vous vous êtes sûrement déjà posé ces questions à la maison. La Communauté de Communes de Haute Tarentaise fait le point avec vous sur ces déchets oubliés.

Quels déchets sont considérés comme « spécifiques » et « chimiques » ?

Sont considérés comme chimiques les déchets inflammables, pâteux, acides, comburants, corrosifs, parmi lesquels on trouve :

- La peinture,
- Les solvants,
- Les pesticides,
- Les insecticides,
- Les engrais chimiques,
- Le dégivrant,
- Déboucheur de canalisation,
- Le vernis,
- Les galets de chlore,
- Les recharges pour briquets,
- Le white spirit,
- La lasure
- Alcool à brûler
- Allume feu
- Les filtres à huile...

ATTENTION : les produits de jardinage et de bricolage biologiques doivent également être déposés en déchèterie car ils sont eux aussi considérés comme chimiques.



Aller en déchèterie: un acte citoyen

Pourquoi mettre les déchets chimiques ménagers en déchèterie plutôt que dans les bacs noirs des ordures ménagères ?

Ces déchets doivent impérativement être déposés en déchèterie car ils doivent subir un traitement spécifique et sécurisé. Ils peuvent sinon constituer un danger pour la santé, pour l'environnement mais aussi pour le personnel de collecte s'ils sont jetés aux ordures ménagères et incinérés.

Comment déposer ces types de déchets en déchèterie ?

Vous pouvez déposer ces déchets spécifiques dans leur contenant originel ou les transvaser dans un autre contenant (ex bouteille) **bien fermé**, à condition d'y inscrire la nature du produit sur une étiquette. Que le produit soit neuf, à demi utilisé, ou vide, vous pouvez le ramener en déchèterie.

ATTENTION : il ne faut surtout pas déverser ces types de produits dans les canalisations, car ils polluent les eaux usées de manière intensive. La meilleure manière de protéger l'environnement est de les déposer en déchèterie.

Que deviennent ces déchets après la déchèterie ?

Les peintures peuvent subir plusieurs traitements :

- Utilisation comme combustible pour l'industrie
- Valorisation énergétique dans un incinérateur spécifique qui produira de l'électricité et du chauffage,
- Traitement et recyclage de la peinture (pour fabriquer de nouvelles peintures)
- Dépôt dans un centre de stockage de déchets dangereux.

Les filtres à huile et les aérosols sont valorisés par le recyclage. Les filtres à huile constitués de 3 matières permettent de recycler du métal, de l'huile, et du papier.

Trucs & astuces pour éviter l'utilisation de ces produits

Certains labels comme Ecolabel Européen ou NF Environnement, garantissent des produits moins nocifs pour la santé et l'environnement. En les achetant vous diminuez donc votre impact sur celui-ci.

Enfin, internet regorge de recettes de produits à fabriquer à base d'ingrédients naturels (ex peintures), cela permet d'éviter l'usage de produits chimiques.

Pour plus d'informations sur le sujet, consultez le site <https://www.ecodds.com/> et n'hésitez pas à contacter les animatrices tir & réduction des déchets de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise au :

07.84.32.40.41

tri-reduction@hautetarentaise.fr